



Le 9 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

M. McKee

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE ACCRUE DU SYSTÈME SCOLAIRE

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

UNIVERSITÉS

M^{me} Landry

L'hon. M. Holder

M^{me} Landry

L'hon. M. Holder

BÂTIMENTS

M. LeBlanc

L'hon. M^{me} Green

CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. Coon

L'hon. M. Crossman

M. Coon

L'hon. M. Crossman

IMMUNISATION

M. Austin

L'hon. M^{me} Shephard

BÂTIMENTS

M. LeBlanc

L'hon. M^{me} Green

SIROP D'ÉRABLE

M. LePage

L'hon. M. Holland

M. LePage

L'hon. M. Holland



[Traduction]

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, je veux revenir aujourd'hui au Dr Ngola. Le comportement adopté hier par le premier ministre, qui cherchait à se disputer avec un citoyen, était indigne d'un premier ministre, c'est le moins que l'on puisse dire. La tâche d'un premier ministre devrait être de protéger les gens de notre province, et non pas de lancer des attaques injustifiées contre eux.

Le premier ministre a allégué qu'il avait des renseignements additionnels à cet égard qui permettrait de justifier les gestes qu'il a posés et effectivement d'incriminer le médecin. S'il a en fait des documents, pourquoi n'ont-ils pas été divulgués aux avocats du Dr Ngola dans le cadre de la procédure judiciaire?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne peux pas vraiment commenter les procédures judiciaires. Il s'agit évidemment d'un processus indépendant qui a été bien établi au fil des ans.

Je peux dire que je suis certainement prêt à présenter tous les renseignements, et je pense que le médecin serait très content que cela se produise, car cela permettrait vraiment de régler la question. Je dirais qu'il serait très approprié pour moi de dire que je suis disposé à agir de la sorte, et cela serait peut-être très... Je suis disposé à communiquer tous les renseignements que je possède. Permettons au public de décider si le tout soulève ou non des préoccupations. Ensuite, nous pourrions décider comment nous procéderons à partir de là.

J'attends une décision du médecin sur le fait de renoncer à la protection de la vie privée, car, comme nous le savons tous, il y a des renseignements que je ne peux pas communiquer en raison de préoccupations liées à la vie privée. Voilà pourquoi je ne l'ai pas fait. Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Il n'y a aucune préoccupation liée à la vie privée dans les procédures judiciaires. En fait, une personne accusée a le droit d'obtenir une divulgation complète pour préparer sa défense contre les accusations portées à son encontre.

Les avocats de la Couronne dans cette affaire ont signalé à la cour qu'ils ne disposaient en fait d'aucun document, d'aucune communication ni d'aucune preuve quelconque provenant du premier ministre ou du Cabinet du premier ministre en ce qui concerne l'affaire du Dr Ngola. Si le premier ministre avait ces renseignements, pourquoi ceux-ci n'ont-ils pas été fournis à la Couronne ni divulgués aux avocats du Dr Ngola dans le cadre de l'obligation de divulgation de la Couronne?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je pense avoir déjà expliqué l'aspect juridique de la question, et je pense que nous devrions aborder directement — et le député d'en face devrait aborder directement — la question.

S'il y a une volonté ici de consentir à la divulgation de renseignements personnels... Tous les renseignements dont je dispose et dont nous voulons parler — les préoccupations et ce que je savais de la situation à l'époque — seraient communiqués très ouvertement. Je suis prêt à les communiquer de façon très ouverte et franche. Que pouvons-nous demander de plus? Il s'agit de renseignements ouverts, transparents et honnêtes que je ne peux pas à l'heure actuelle communiquer en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée. J'aurais cru que le député aurait été totalement en faveur d'une telle initiative. Au lieu de me cacher et de disparaître quelque part, j'affronte directement la situation. J'en parle ouvertement et voici ce que je dis : Présentons tous les faits. Comment pourrais-je être plus ouvert et transparent que cela? Merci.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, c'est une chose pour le premier ministre de dire au public qu'il a des documents en sa possession. C'est une autre chose de dire à la cour qu'il n'en a pas. Un des avocats du D^r Ngola affirme qu'il n'a reçu que peu ou pas d'informations de la part de la Couronne et qu'il envisageait de faire une demande pour forcer la divulgation de toute l'information qui n'avait pas été divulguée auparavant.

Si le premier ministre a retenu des informations, est-il conscient qu'il a peut-être compromis les avocats de la Couronne qui ont dit à la cour qu'ils n'avaient pas d'informations supplémentaires à fournir à la défense pour défendre D^r Ngola?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je ne suis pas avocat, et le député d'en face n'en est pas un non plus, Monsieur le président. En ce qui concerne les renseignements dont je parle, si l'avocat du médecin veut effectivement obtenir tous les renseignements dont je dispose, je ne comprends pas pourquoi il ne recommanderait pas ce qui suit à son client : Consentez à la divulgation de renseignements confidentiels à votre sujet, car nous voulons connaître les faits ; s'il y a là quelque chose que nous devrions savoir, consentez à la divulgation de renseignements personnels à votre sujet, et allons de l'avant.

Pourquoi cela ne serait-il pas une solution simple? Pourquoi cela ne serait-il pas une solution assez simple dans la discussion? Les choses seront ce qu'elles seront, et nous accepterons tous le résultat. C'est assez simple. La situation est très simple et très transparente. J'aimerais être très transparent ; je demande donc aux avocats et au médecin d'envisager d'être aussi transparents que je veux l'être. Merci, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, c'est assez drôle. Je ne sais pas si le premier ministre m'accuse de ne pas être un avocat. La dernière fois que j'ai vérifié, j'étais bel et bien un avocat et un membre praticien du Barreau du Nouveau-Brunswick. Peut-être devrait-il faire ses devoirs ici?

C'est un peu semblable au cas du D^r Ngola. Je pense que le premier ministre ne sait pas ce qu'il fait dans ce dossier. Il nous dit qu'il a des documents. Il a dit à la cour qu'il n'en a pas. Pourquoi dire une chose à la cour et une autre au public? Quelle est la réponse, Monsieur le président? Le premier ministre peut-il indiquer comment il a obtenu l'accès aux prétendues informations qu'il affirme maintenant avoir en sa possession?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le député d'en face ne travaille pas en tant qu'avocat à l'affaire en question. Voilà un fait bien établi. Il tente actuellement de faire l'avocat, mais il ne travaille pas en tant qu'avocat à cette affaire. Je n'ai pas participé à cette affaire non plus. Je n'ai pas joué de rôle dans la procédure judiciaire.

Monsieur le président, ce que je dis, c'est que nous pouvons procéder directement. Nous pouvons procéder directement et nous occuper de la situation en tenant compte de tous les faits que nous connaissons et de tous les faits que Santé publique a recueillis, et voilà où nous en sommes. Pourquoi ne pas consentir dès le départ à présenter tous les faits? Nous n'avons pas besoin d'en faire toute une histoire. Nous n'avons pas besoin d'en faire tout un plat. Nous pouvons simplement dire : Voici les faits que nous connaissons ; voici comment nous travaillons à protéger la population ; voici ce que nous savions, et voici ce que nous savions être le résultat.

Monsieur le président, je sais qu'il est peut-être un peu inhabituel de vouloir présenter tous les renseignements et de veiller à ce que la population soit bien informée. Si c'est ce qu'il faudra faire pour mettre fin à la discussion, alors faisons-le. La solution semble assez claire et assez simple, et je suis prêt à procéder ainsi. Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le premier ministre dit qu'il n'a pas participé à l'affaire en question, mais une enquête journalistique a été publiée il n'y a pas si longtemps, selon laquelle il en était à l'origine. En fait, le premier ministre et les membres de son cabinet ont orchestré une enquête au sujet du D^r Ngola. Le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui pourquoi il a annoncé qu'une personne, dont l'identité a rapidement été dévoilée comme étant celle du D^r Ngola, serait accusée avant même que la police soit informée de la situation?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suppose que le fait de lire ce qui est écrit dans les médias et de dire ce qui s'est passé peut être une source de renseignements, mais, comme dans toutes les situations survenues pendant la pandémie, si je pensais que quelqu'un... Si nous constatons que les gens ne se conformaient pas aux règles ou ne suivaient pas les directives de Santé publique, nous imposons alors des amendes. Nous communiquons avec Santé publique, qui indiquait au comité sur la COVID-19 le nombre d'amendes, l'informait de l'évolution des taux de conformité et lui précisait si ceux-ci atteignaient 80 % ou 95 %.

Dans tous les cas, Monsieur le président, qu'il s'agisse d'une fête dans une résidence, d'un rassemblement dans un lieu bondé ou de gens qui ne respectaient pas les règles d'isolement, nous voulions nous assurer que les gens suivent bel et bien les règles. Nous avons réalisé des inspections, et nous leur avons effectivement donné suite. Il ne s'agit donc pas d'un cas isolé, Monsieur le président. Suivre les règles de Santé publique constituait une exigence prévue et courante. Il n'y avait aucune exception à cet égard. Cela faisait partie du programme. Monsieur le président, il n'était pas exceptionnel pour moi de dire qu'il fallait respecter les règles.

Ce qui est arrivé dans ce cas-ci... Comme nous le savons tous, Monsieur le président, nous avons enregistré notre premier décès pendant cette période.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, une enquête approfondie a été menée sur l'affaire du Dr Ngola, et, pourtant, la Couronne a décidé de retirer les accusations, étant donné que, manifestement, elle ne disposait pas d'assez de preuves pour aller de l'avant. La Couronne ne disposait pas des prétendus renseignements que le premier ministre a maintenant en sa possession et qui auraient apparemment permis d'appuyer la preuve de la Couronne contre le Dr Ngola. Des éléments viennent contredire les affirmations du premier ministre lorsqu'il essaie de convaincre la population qu'il dispose de ces renseignements. Le premier ministre croit-il qu'il sait mieux que les procureurs de la Couronne qui se sont occupés de l'affaire et qui ont décidé de retirer les accusations, faute d'une probabilité raisonnable de condamnation?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne peux pas vraiment répondre à la question autrement. Ce que j'ai dit, c'est que je n'exerce aucune autorité sur le service des poursuites. Je n'ai aucune influence sur sa décision de porter des accusations ou de ne pas en porter dans un dossier donné. J'ai dit très ouvertement que j'avais personnellement bon espoir que les procédures iraient de l'avant, car je voulais que tous les faits soient présentés. J'ai encore bon espoir que tous les faits seront présentés. Monsieur le président, je suis prêt à ce que cela se produise. Toutefois, je ne peux évidemment pas agir ainsi, car cela contreviendrait aux règles en matière de protection de la vie privée et, en fin de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

compte, je serais accusé d'avoir enfreint ces règles. J'en suis très conscient et je maintiens la position que j'ai définie à maintes reprises.

Le député peut prendre la parole de façon répétitive. À l'heure actuelle, Monsieur le président, ma prochaine réponse sera que j'ai déjà répondu à la question puisque c'est là où j'en suis. Telle est ma position. Je révélerai effectivement tout ce que je savais au moment des événements, mais, pour le faire, j'aurai besoin du consentement de la personne concernée à la divulgation de renseignements personnels à son sujet.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, les gestes posés par le premier ministre dans l'intention de se disputer avec un particulier sont tout à fait scandaleux. Il veut présenter tous les faits. Il a eu l'occasion de le faire dans le cadre de la procédure judiciaire. En fait, la Couronne a l'obligation de divulguer l'ensemble du dossier contre le Dr Ngola. Il semblerait que le premier ministre soit en possession d'autres documents qu'il n'a pas présentés ; je ne sais donc pas ce qu'il essaie de cacher.

Les règles en matière de protection de la vie privée ne s'appliquent pas aux procédures judiciaires quasi criminelles. Puisque la défense a droit aux documents en question, pourquoi le premier ministre menace-t-il maintenant de divulguer des renseignements personnels et confidentiels et essaie-t-il d'intimider un particulier pour forcer ce dernier à le décharger de toute responsabilité découlant de ses actions? Les gestes en question ont placé le premier ministre dans une position de violation de la loi et d'entrave à la justice.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il n'y a aucune menace. Il n'y a pas d'intimidation. Je présenterai tout ce que je savais à cet égard, et voilà tout. Il me semblerait que l'opposition accueillerait favorablement une telle approche transparente. Je ne peux rien dire de plus à cet égard. Merci.

LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE ACCRUE DU SYSTÈME SCOLAIRE

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, la saga concernant le projet de loi 35 se poursuit. Hier, le ministre de l'Éducation a déclaré que, en fait, les enseignants-ressources ne procéderaient à aucune évaluation psychoéducative concernant toute situation médicale ou toute situation liée aux médicaments.

Je pense que ma question au ministre est maintenant la suivante : Pourquoi avons-nous besoin de ce projet de loi? Pourquoi ne permet-on pas aux enseignants-ressources d'effectuer des évaluations psychoéducatives comme ils le font actuellement? Ils disposent maintenant de tous les outils nécessaires pour effectuer ces évaluations et établir des plans d'intervention individualisés pour les personnes concernées. Le projet de loi 35 n'est pas la solution. La solution consiste simplement à engager plus d'enseignants-ressources étant donné que le gouvernement est maintenant en mesure de le faire. Comment peut-on expliquer l'obsession du ministre, laquelle consiste à fournir aux enseignants-ressources

Questions orales

une formation supplémentaire pour faire le genre de travail qui empiète très sérieusement sur celui des psychologues et sur leur champ d'exercice? Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, à l'intention du député d'en face, cette discussion devient de plus en plus étrange. D'abord, les parlementaires d'en face disent que nous n'avons pas besoin de présenter le projet de loi, qu'il n'y a pas de problème et qu'il suffit d'engager plus de psychologues. Maintenant, ils disent, si j'interprète bien la question, que ces enseignants-ressources n'ont pas vraiment besoin de formation supplémentaire. Pourquoi ne leur permet-on pas simplement de faire le travail maintenant? Cela n'a absolument aucune cohérence.

Permettez-moi de revenir sur les éléments du projet de loi. Nous engagerons des psychologues — c'est déjà prévu dans le plan et dans le budget. Grâce au projet de loi 35, nous serons en mesure de renforcer les équipes d'appui aux psychologues scolaires en recrutant une équipe d'enseignants-ressources et en offrant à ces derniers une formation de 1 000 heures afin qu'ils puissent effectuer des évaluations psychoéducatives. Le député ne semble toujours pas comprendre le rôle de ces évaluations. Le projet de loi ne vise pas la prescription d'ordonnances. Il vise plutôt l'évaluation de la capacité des gens à surmonter des difficultés d'apprentissage telles que la dyslexie, la dyscalculie et ainsi de suite.

La présentation déformée de faits est bizarre. Le gouvernement prendra des mesures. Je vous remercie, Monsieur le président...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Il est très évident que le ministre ne s'est pas rendu dans les salles de classe pour s'enquérir de la situation. Les enseignants-ressources s'occupent de la mise en oeuvre des plans d'intervention individualisés. Ils ont déjà les outils dont ils ont besoin, alors je ne comprends pas tout ce tapage de la part du ministre. Pourquoi ne pas simplement en engager et travailler en même temps avec les psychologues en leur accordant une augmentation salariale bonifiée tout en leur fournissant les outils dont ils ont besoin pour bien faire leur travail?

J'aimerais aborder un autre aspect de la situation, étant donné que nous avons quelques secondes supplémentaires. Le ministre parle d'évaluations psychoéducatives. Eh bien, si on parle de tout ce qui a trait aux difficultés d'apprentissage, alors on empiètera sur des questions d'ordre médical. C'est ce qui se passe, et si c'est le cas, ce qui est certain, alors advenant une erreur de diagnostic, qui sera tenu responsable? Les membres du Collège des psychologues ont reçu la formation adéquate pour faire des évaluations, mais les membres des associations en question n'ont pas les compétences en la matière. Monsieur le ministre, comment comptez-vous gérer une telle situation?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, par où dois-je commencer exactement? Permettez-moi de tenter d'expliquer cela une fois de plus. Les plans d'intervention ne sont pas des évaluations psychoéducatives. Les évaluations psychoéducatives sont différentes et constituent un processus plus spécialisé qui exige une formation supplémentaire. Traditionnellement, au Nouveau-Brunswick, elles étaient effectuées par des psychologues. Grâce au projet de loi, de telles évaluations seront effectuées par ceux que nous appelons ici les « enseignants-ressources », comme cela se passe ailleurs dans le monde et au Canada.

Ce que nous faisons dans le cas d'espèce, c'est traiter des dossiers en retard concernant des milliers d'enfants ; dans de nombreux cas par ailleurs, ce sont des enfants issus de familles démunies qui ne bénéficient pas de l'aide dont ils ont besoin. Nous faisons de notre mieux pour résorber cet arriéré grâce à un programme qui a fait ses preuves ailleurs ; en plus, nous engagerons les psychologues dont nous avons besoin pour accompagner les enfants.

Tout ce que j'entends de la part du député d'en face relève d'une obsession pour les psychologues. J'ai communiqué avec des enseignants, des parents ainsi que des psychologues, et après deux ans de discussions et de consultations, je suis convaincu que c'est le meilleur plan disponible.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

UNIVERSITÉS

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, nos universités ont dû lutter contre la pandémie, subissant ainsi une augmentation des coûts et une baisse des inscriptions. Par conséquent, elles avaient demandé au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail de reconnaître leurs besoins financiers additionnels.

[Traduction]

Le ministre nous dira-t-il s'il signe de nouveaux protocoles d'entente avec les universités et si ceux-ci prévoient une augmentation du financement?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis reconnaissant à la députée d'en face de la question. Je peux vous garantir que, pendant les deux dernières années et demie, nous avons tenu des discussions très importantes et nous avons obtenu des résultats très importants à l'égard de la façon dont nous menons les activités dans notre province, notamment en ce qui concerne les universités. Il n'y a pas meilleur exemple que celui que nous avons présenté à la Chambre il n'y a que deux ou trois semaines.

Questions orales

Pendant des années, nous avons obtenu de mauvais résultats à l'égard des inscriptions aux programmes de sciences infirmières tant à l'Université de Moncton qu'à l'Université du Nouveau-Brunswick. Les gouvernements précédents ne posaient pas les questions difficiles. Eh bien, nous, nous avons posé les questions difficiles, et vous avez pu constater les résultats que nous obtenons quant à l'augmentation du nombre d'inscriptions.

Oui, en matière de financement, nous examinons différentes façons de procéder relativement aux universités de notre province. Un grand nombre de mesures devront être axées sur le marché du travail, surtout en ce qui concerne le secteur de la santé, et, au cours des dernières semaines, nous avons tenu à la Chambre d'importantes discussions à cet égard.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Eh bien, les propos tenus ne répondent pas vraiment à la question.

Il y a quelques semaines, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a exprimé sa préférence pour un modèle axé sur le rendement pour les universités de notre province. Selon un grand nombre de personnes, la mise en oeuvre d'une telle mesure porterait atteinte à l'autonomie institutionnelle, compromettrait les programmes universitaires et affaiblirait les universités de notre province. Y a-t-il une intention cachée de rendre le financement des universités conditionnel à la réalisation d'objectifs fixés subjectivement par le ministre?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous avons effectivement l'intention de nous assurer que les fonds publics dépensés dans la province nous apportent les résultats qu'il nous faut, surtout en ce qui concerne l'évolution de la demande en matière de soins de santé au cours des prochaines années. Le meilleur exemple de mesure prise à cet égard est le programme passerelle pour les infirmières auxiliaires autorisées qui veulent devenir infirmières immatriculées, un programme au titre duquel nous ne versons les fonds qu'après l'achèvement de la première année d'études.

Je ne pense pas qu'il y ait d'aspect caché à cet égard. Nous avons été francs et honnêtes quand nous avons annoncé l'entente. Ce que nous n'avons pas fait, c'est simplement donner aux universités des fonds et leur dire qu'elles peuvent s'en servir comme elles veulent. Oui, nous obtiendrons des résultats et nous tenons actuellement de très bonnes discussions avec les universités de notre province à cet égard. Elles ne s'attendent à rien de moins, Monsieur le président. Toutefois, nous n'avons pas peur de tenir des discussions à cet égard.

Questions orales

[Original]

BÂTIMENTS

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, lors de l'examen des dépenses du budget principal, on a demandé à la ministre des Transports et de l'Infrastructure quels étaient les plans pour l'Institut de Memramcook. Je crois me souvenir qu'elle a répondu à ce moment-là qu'il s'agissait d'un projet très important et qu'elle espérait avoir très bientôt des nouvelles des progrès réalisés.

Monsieur le président, ma question pour la ministre est celle-ci : Peut-elle dire à la Chambre avec quels intervenants et promoteurs elle a travaillé à ce projet?

[Traduction]

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. J'ai effectivement parlé plus tôt cette année de l'Institut de Memramcook. Il s'agit d'un édifice très important dans notre province, et un certain nombre de compagnies et de personnes nous ont exprimé leur volonté d'y réaliser des projets dans l'avenir. Des idées très novatrices ont été proposées à cet égard, mais je ne peux pas les révéler à l'heure actuelle.

Je peux aussi vous dire qu'aucune offre officielle ne m'a été présentée en ce qui concerne l'achat de l'édifice. Le ministère des Transports a fait savoir dans une publication que nous cherchions à travailler avec des promoteurs à leurs projets à l'égard de cet édifice. J'ai eu des rencontres avec plusieurs parlementaires de tous les autres partis afin de parler de cet édifice important ; il est donc très clair que les gens du Nouveau-Brunswick se soucient de celui-ci. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure est ouvert à toutes les offres et à toutes les idées liées à cet édifice, et nous continuerons de travailler avec les parties prenantes et de nous efforcer d'agir dans l'intérêt supérieur de cet édifice et de la région. Merci.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Il a fait chaud au Nouveau-Brunswick, et ce n'est que la première semaine de juin. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent savoir dans quelle mesure nous sommes vraiment préparés aux changements climatiques. Existe-t-il un plan?

Des élèves ont été renvoyés à la maison au début de juin parce qu'il faisait trop chaud dans les salles de classe. Les écoles rurales se font acheminer de l'eau par camion puisque les puits ne peuvent pas leur en fournir. Les ménages en milieu rural s'inquiètent de voir leur puits se tarir. Les agriculteurs abattent leurs troupeaux en raison d'une pénurie de foin. Des

Questions orales

éclosions de cyanobactéries surviennent dans nos lacs et nos rivières. Des infrastructures essentielles, allant des routes aux voies ferrées en passant par les usines de traitement des eaux usées, courent le risque d'être inondées en raison des ondes de tempête. Les collectivités ne disposent d'aucune carte des zones inondables pour les terres intérieures leur permettant de mettre en oeuvre des plans en matière de protection climatique.

Je ne pense pas que nous soyons prêts, Monsieur le président — pas du tout. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut-il nous dire quel est son plan pour préparer le Nouveau-Brunswick en vue des changements climatiques?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et je suis reconnaissant de la question qui m'a été posée de l'autre côté. Nous nous préparons, et la situation est meilleure à l'heure actuelle qu'elle ne l'a jamais été. Un financement de 36 millions de dollars provient du Fonds pour les changements climatiques. Il a été décidé dans tous les ministères par les directeurs siégeant au comité en question de publier beaucoup de projets.

Il y a la somme de 36 millions de dollars, comme je l'ai mentionné. Le tout vise le MAAP, le MTI, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique, le ministère du Développement social, Services Nouveau-Brunswick ainsi que la SDR. Vous serez très content, d'ici une semaine ou deux, quand des mesures seront annoncées. Nous sommes très enthousiastes et nous allons de l'avant. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, lorsque les enfants sont renvoyés à la maison parce qu'il fait trop chaud à l'école pour apprendre, je ne dirais pas que nous sommes prêts pour les changements climatiques. Il faut en faire beaucoup plus.

En outre, beaucoup d'autres mesures doivent être prises pour que les secteurs de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique puissent prospérer au Nouveau-Brunswick. Il faut construire des bâtiments beaucoup plus écologiques et mieux climatisés. Nous avons besoin de cibles concrètes afin d'augmenter considérablement l'efficacité énergétique des maisons ainsi que des bâtiments commerciaux et industriels de la province. Cela est bénéfique pour le climat, avantageux pour le portefeuille et excellent pour le secteur de la construction. Toutefois, nous avons effectivement besoin de cibles pour remplacer l'énergie non renouvelable par de l'énergie renouvelable, ainsi que de lois et de programmes pour atteindre ces cibles. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique dispose-t-il d'un plan?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Oui, Monsieur le président, nous avons effectivement un plan. Il sera dévoilé sous peu. Plus de mesures sont prises que jamais auparavant. Nous allons de l'avant, cela ne fait aucun doute.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

En tant qu'enseignant et directeur d'école à la retraite, je sais qu'il n'y aura jamais assez d'argent pour climatiser les écoles de la province. Cela n'est pas possible d'un point de vue financier. Les temps changent, et cette semaine, il a fait extrêmement chaud, notamment à l'Assemblée législative.

Je veux que vous sachiez que nous sommes déterminés à contribuer à la solution visant les changements climatiques. Comme vous l'avez déjà entendu, le Comité permanent des changements climatiques s'occupe de l'intendance et des mesures relatives au plan sur les changements climatiques. Beaucoup de bonnes choses se profilent à l'horizon. Tout n'est pas que catastrophe et calamité. Nous allons de l'avant, et vous le verrez quand le plan sera présenté.

Le nouveau parc solaire a été dévoilé à Saint John la semaine dernière. L'annonce sera faite prochainement, et c'est une excellente nouvelle pour la région de Saint John. Même si nous voulons que de tels projets se concrétisent, ce n'est pas toutes les régions de la province qui veulent voir ces projets se réaliser dans leur arrière-cour et sur leur territoire.

De plus, le conseil a été nommé, comme je l'ai déjà mentionné, en ce qui concerne le sous-ministre...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le Ministre.

IMMUNISATION

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement encourage les gens à se faire vacciner massivement, ce qui est une bonne chose. Même si plus de 72 % de la population est maintenant vaccinée, nous voulons encore tous que le taux de vaccination augmente. Toutefois, le gouvernement ne peut pas à la fois encourager l'ensemble de la population à se faire vacciner et rendre le processus de vaccination le plus lourd et le plus difficile possible pour certaines personnes.

Par exemple, j'ai parlé à une personne à Chipman qui tente de prendre rendez-vous pour que ses trois petits-enfants se fassent vacciner, mais des rendez-vous ne sont offerts qu'à Sussex, à Oromocto et à Fredericton. Ces collectivités sont toutes à une heure de route du village de Chipman. Imaginez essayer de prendre rendez-vous pour faire vacciner trois enfants, des jours différents, en tenant compte du fait que chacun d'eux doit s'absenter de l'école, que leurs parents doivent s'absenter du travail et qu'ils doivent faire une heure de route pour se rendre au rendez-vous, puis une heure de route pour rentrer chez eux.

La ministre de la Santé aurait-elle l'obligeance de me dire pourquoi les gens dans des régions rurales ont continuellement de la difficulté à recevoir le vaccin contre la COVID-19 dans leur collectivité et pourquoi il n'y a pas plus d'unités mobiles et de séances de vaccination dans ces régions?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Selon les données de ce matin, 72,2 % des gens de 12 ans ou plus au Nouveau-Brunswick sont vaccinés.

Au cours des derniers jours, j'ai certainement souligné que nous voulions comprendre les obstacles empêchant des familles ou des personnes de recevoir un vaccin. Nous envisageons également toutes les options possibles, mais permettez-moi de dire que les vaccins de Moderna et de Pfizer ne peuvent pas être déplacés à de multiples endroits. Nous devons donc avoir un plan mis en oeuvre, et le travail à cet égard se poursuit en collaboration avec les collectivités de notre province. Il est très important que nous ayons tous accès au vaccin ; nous envisagerons donc toutes les possibilités d'y veiller.

J'aimerais simplement préciser que nous voulons éviter de perdre des vaccins ; nous prendrons donc des mesures délibérées afin d'offrir des rendez-vous plus près des collectivités qui en ont besoin. Pour ce faire, nous collaborerons avec Santé publique. Merci, Monsieur le président.

[Original]

BÂTIMENTS

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Merci, Monsieur le président. Ce projet revêt une importance capitale pour la population de Memramcook. J'ai posé une question à ce sujet tout à l'heure. Étant donné que la ministre affirme mesurer l'importance de l'enjeu, pourrait-elle nous dire où est rendu le projet et quand nous pouvons espérer avoir une annonce positive quant à l'avenir de ce vénérable lieu historique et culturel?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais pouvoir vous dire que je ferai une annonce aujourd'hui. Nous aimerions vraiment que l'édifice soit utilisé de façon appropriée dans la collectivité. C'est un magnifique édifice. En outre, son entretien coûte chaque année beaucoup d'argent au gouvernement en fonds d'exploitation ; nous serions donc très enthousiastes à l'idée d'établir un partenariat avec une entité privée qui aimerait s'en servir de façon appropriée. Nous voulons aussi veiller à établir un dialogue avec nos parties prenantes dans la collectivité et les environs pour que l'utilisation de l'édifice soit appropriée pour Memramcook.

Nous sommes ouverts aux offres. Le MTI est ici, et nous avons lancé une demande de propositions. Nous voulons travailler avec des particuliers et des compagnies afin de trouver une bonne vocation à l'édifice. J'en ferais l'annonce demain si quelqu'un proposait une offre dont nous pourrions discuter. C'est ce que nous ferons en temps opportun. Merci.



[Original]

SIROP D'ÉRABLE

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Au printemps 2021, malgré le fait que les coulées de sève ont été très hâtives et que la période de production a été plus courte pour les producteurs d'érable au Nouveau-Brunswick, la production de 2021 a été qualifiée de bonne. Cependant, les producteurs veulent en faire plus.

Depuis 2019, l'Association Acéricole du Nouveau-Brunswick et ses membres de la région de Restigouche-Ouest pressent le gouvernement de débloquer de nouveaux hectares de forêts publiques afin de permettre à l'industrie de continuer à croître. Je suis fier des producteurs de la région de Restigouche-Ouest, qui ont fait leurs preuves et qui veulent développer leurs terrains. Cependant, ils veulent agrandir leurs érablières.

Je sais que le ministre a sur son bureau plusieurs demandes d'allocations venant de producteurs d'érable actuels et nouveaux. En pleine croissance, l'industrie a vu croître de 20 % ses exportations et elle emploie plus de 2 500 personnes. Nous parlons de 100 millions de dollars en retombées économiques annuelles pour la province. Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a-t-il un plan d'allocation des terres de la Couronne pour l'industrie acéricole? Peut-il le partager avec nous aujourd'hui? Merci.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face pour la question. La réponse est oui.

[Traduction]

Un plan est en place, et il ne s'agit pas seulement de ce dont nous parlons ici aujourd'hui. Il s'agit d'un dossier dont nous nous sommes saisis très tôt, soit à notre arrivée au pouvoir en 2018. En fait, la stratégie visant une utilisation diversifiée des terres et forêts de la Couronne faisait partie de notre plateforme à l'époque. Je crois pouvoir m'appuyer sur un bilan sans précédent en matière de collaboration avec l'association et les acériculteurs. Nous travaillons beaucoup sur place avec eux. Je me suis moi-même rendu plusieurs fois dans la région et à l'emplacement dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. L'industrie acéricole est aussi répartie dans d'autres régions, un peu partout dans notre province.

Nous avons échangé des documents ainsi que des technologies. Un plan est bien sûr en cours d'élaboration. Lorsqu'il sera prêt, je pense que nous pourrons dire avec beaucoup de fierté que nous sommes le seul gouvernement — le premier gouvernement — à avoir inclus une stratégie acéricole soutenue dans la gestion des forêts. C'est cela, le progrès, Monsieur le président. Merci beaucoup.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Comme nous le savons, il y a eu jusqu'à présent un programme de sylviculture pour l'industrie acéricole. Ce financement était destiné à améliorer l'exploitation et à favoriser la croissance de la production de sirop d'érable sur les terres de la Couronne et sur les érablières des boisés privés. Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie peut-il indiquer quels ont été les investissements de son gouvernement en 2020 et nous faire part de son plan en matière de sylviculture ainsi que de toute autre aide financière pour l'industrie acéricole en 2021?

[Traduction]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, merci encore une fois de la question complémentaire. Nous pourrions parler longuement des investissements qui sont faits, lesquels prennent diverses formes. Par exemple, nous avons pu communiquer beaucoup de nos données Lidar, ce qui a aidé les acériculteurs à cartographier des zones et à déterminer l'emplacement de chaque arbre et tronc sur leur terrain.

En outre, nous avons agi au cours de la dernière année en étant en fait sur le terrain avec les gens. J'ai constaté moi-même la situation quand j'étais dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, où nous avons appris en parlant aux acériculteurs que l'érable rouge permettrait de mettre davantage en valeur les ressources et de créer un plus grand volume à partir de celles qui sont disponibles. Les fonds que nous prévoyons consacrer au secteur correspondront à des investissements soutenus et permettront de faire en sorte que l'acériculture fasse toujours partie des discussions quand il sera question de foresterie dans l'avenir. Il s'agit là d'un engagement sans précédent envers l'industrie. J'ai hâte d'y donner suite. Voilà une affaire à suivre, Monsieur le président. C'est pour bientôt.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.